

CONSEIL GENERAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE POMY

Séance du lundi 24 juin 2024

Présidence : M. Gilles Devals

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE POMY,

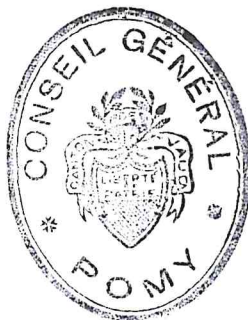
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
vu le préavis n° 2024 — 01 de la municipalité,
entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de ce sujet,

DÉCIDE :

- **D'approuver** l'attribution de l'excédent de recettes de CHF 31'794.62 au capital, qui s'élèvera après cette opération à CHF 123'909.85
- **D'accepter** les comptes 2023 tels que présentés et d'en donner décharge à la municipalité et à la bourse communale

Ainsi délibéré en séance du lundi 24 juin 2024.

Le Président :



La secrétaire :